



Union des Syndicats Écologie Équipement

## SPÉCIAL CADRAGE NATIONAL DIR

### Le point début mars

Les discussions sur le projet de cadrage national se poursuivent... mais uniquement sur les questions relatives aux modalités de recrutement, à la formation, à la préparation aux examens et concours.

Ce bulletin fait un rapide point d'étape sur ces thèmes qui sont toujours en cours de discussions.

Quant à l'examen des autres points du cadrage national... Rien n'est annoncé !

A ce rythme, on peut se demander si le cadrage sera bouclé avant le début de la prochaine campagne VH !

Enfin, chaque organisation syndicale sera reçue ces prochaines semaines par la DGITM.

Politique des transports, infrastructures, devenir des DIR, transferts et concessions... seront au programme des discussions dont la CFDT ne manquera pas de rendre compte.

#### *Sommaire*

- Point d'étape
- Brèves de DIR

Union des Syndicats Équipement Écologie CFDT  
30 passage de l'Arche  
92055 Paris La Défense cedex  
tél : 01.40.81.24.00 - fax : 01.40.81.24.05  
Site internet : [www.ufe-cfdt.org](http://www.ufe-cfdt.org)

Permanent du secteur Exploitation  
Christian Fourcoul  
portable 06.20.35.48.88  
E-Mail : [Chrisfourcoul@aol.com](mailto:Chrisfourcoul@aol.com)

## LE POINT D'ÉTAPE - Formation/recrutement/concours

### **Échéancier des réunions**

3 réunions se sont déroulées les 14 et 27 janvier, 6 février, 4 mars.

Celle du 14 janvier a fait l'objet du précédent numéro de l'Étrave.

Prochaines réunions le 25 mars et le 7 avril (une troisième reste à fixer).

### **Les représentants CFDT**

Francis Poujol (DIR Massif Central) – Jean de Girval (DIR Centre-Est) – Gwénaëlle L'Huillière (DIR Est)

Annie Brunet Vincent (DIR Atlantique) – Hervé Carincotte (DIR Ouest)

Jean-Yves Seince (DIR Atlantique) – Christian Fourcoual (USEE-CFDT)

## **Où en est-on aujourd'hui ?**

Le programme de travail s'articule sur deux étapes classées par ordre d'urgence.

- 1) Le recrutement – la formation post-recrutement-la formation continue. Un point sera fait sur l'organisation matérielle et les conditions d'accès à la formation.
- 2) La préparation aux examens et concours (PEC) – la formation de la chaîne hiérarchique et des autres personnels DIR.

Les OPA ne relèvent pas de ces travaux et les personnels exploitation VN-PM feront l'objet d'une réflexion parallèle.

Les problématiques d'accès au corps des contrôleurs des TPE seront examinées dans un groupe de travail spécifique.

A ce jour, nous en sommes au premier point de la première étape...

## **Le recrutement**

Les discussions actuelles portent sur la rédaction de deux arrêtés relatifs aux modalités de recrutement sans concours en échelle 3, et avec concours en échelle 4.

Le groupe est chargé d'examiner les modalités de recrutement et le contenu des épreuves des agents d'exploitation : échelle 3 sans concours; AES échelle 4 avec concours externe et CEE par concours professionnel sur épreuves.

Lors de la dernière réunion du 4 mars, seul l'arrêté du recrutement en échelle 3 a été discuté avec en perspective une circulaire d'application qui reste à examiner (prochaine réunion).

### **Le recrutement sans concours d'Agent d'Exploitation**

(dans la limite maximale de 20 % du recrutement dans le corps)

La CFDT, qui n'est pas opposée à ce type de recrutement, a rappelé la philosophie sociale de celui-ci, d'ailleurs précisée dans la circulaire du 16 août 2007, à savoir : « mesure en faveur des personnes les plus défavorisées », « mesure permettant à des personnes non-diplômées et non qualifiées d'intégrer la fonction publique ».

La CFDT a défendu cette mesure sociale, qui doit permettre à des personnes ne remplissant pas les conditions pour passer le concours externe d'AES d'intégrer le ministère, à charge pour celui-ci de les former (tutorat) avec comme perspective le concours d'AES.

La CFDT s'est donc opposée au recrutement sans concours en échelle 3 de personnes qualifiées et diplômées.

L'arrêté de recrutement sans concours qui a été discuté vaut également pour les VN-PM ; il fixe notamment l'avis de recrutement et ses modalités (nombre de postes et résidence administrative, date, lieu, contenu du dossier...).

Il fixe également la composition de la commission de sélection, le contenu du dossier de candidature, le contenu de l'entretien et du test pratique. Il précise le rôle de la commission (arrêt d'une liste de candidats aptes par ordre de mérite...).

La CFDT a relevé qu'en l'état actuel, l'arrêté ne donnait aucune garantie d'un recrutement social.

Nous avons demandé que le dossier de candidature comporte, entre autre, la situation sociale du candidat. Refus de l'administration qui nous renvoie à l'avis de recrutement, lequel reste à finaliser, et à la future circulaire d'application.

Celle-ci précisera 3 critères cumulatifs à remplir par le candidat :

- 1) recherche d'emploi,
- 2) précarité sociale,
- 3) aucun diplôme.

Ces 3 critères/conditions conviennent à la CFDT et nous avons demandé qu'ils servent à un premier « tri » des candidatures avant l'entretien et le test pratique.

Mais la question d'une première sélection pose problème aux autres syndicats et rien n'a été encore décidé.

La CFDT a obtenu par ailleurs que l'avis de recrutement soit transmis au « Pôle Emploi ».

La prochaine réunion devrait permettre (en principe) de déterminer la rédaction définitive de l'arrêté « recrutement sans concours » et d'examiner sa circulaire d'application.

### **Le recrutement par concours en échelle 4 (AES)**

Ce point a fait l'objet d'une première approche, le projet d'arrêté est sur la table mais n'a pas encore été discuté.

La CFDT a proposé de séparer l'épreuve de maths et de français avec des coefficients de 0,5 chacun (*afin d'éviter la compensation d'un zéro dans l'une de ces deux épreuves par un dix dans l'autre*).

Refus de l'administration et des autres syndicats.

La CFDT s'est jointe aux autres OS pour augmenter le coefficient de l'épreuve pratique à 4 et baisser celui de l'entretien à 2.

Par contre elle s'est opposée à la suppression de la note éliminatoire des épreuves écrites.

A suivre...

**Ambiance... : Une fois de plus le syndicalisme corporatiste de la CGT s'est manifesté lors d'une réunion. La CGT a fustigé la présence d'un adjoint administratif dans la délégation CFDT. Selon ce syndicat, le groupe de travail serait réservé aux seuls personnels d'exploitation, et nos camarades « administratifs » n'y auraient rien à faire ! La CFDT ne s'en est pas laissée conter, elle s'organise et s'organisera comme elle l'entend (un seul syndicat pour tous les grades), et la compétence de nos camarades administratifs, en poste dans une cellule de formation en DIR ou ailleurs, est légitime et précieuse pour défendre les personnels concernés !**

<b>COMPLÉMENT INDEMNITAIRE DE FIN D'ANNÉE : RIEN POUR LES AGENTS DE LA FILIÈRE EXPLOITATION !</b>
---

Rappel : En décembre dernier la CFDT était intervenue auprès du DRH pour demander que les agents de la filière Exploitation bénéficient, eux-aussi, du complément exceptionnel de fin d'année, à l'instar des « C » (100 €) et des « B » (200 €) des filières administratives et techniques.

La réponse négative du DRH est tombée le 27 février :

*« Par lettre du 7 décembre dernier, vous avez appelé mon attention sur la situation des agents relevant de la filière exploitation qui n'ont pas été rendus bénéficiaires du complément exceptionnel de fin d'année versé aux agents des catégorie B et C des filières administratives et techniques.*

*L'indemnité complémentaire versée en fin d'année 2008 aux agents des filières administratives et techniques avait pour objet, dans la limite des contraintes budgétaires, de réduire l'écart indemnitaire entre les agents relevant du ministère de l'Agriculture et de la Pêche et les agents relevant du MEEDDAT dans les filières concernées.*

*Ceci explique pourquoi les agents de la filière exploitation n'ont pas été rendus bénéficiaires. »*

En CTPM, le 17 février dernier, le DRH disait le contraire...

## NOUVELLES DE LA DIR ATLANTIQUE

A l'occasion du Comité Technique Paritaire Spécial de la **DIR Atlantique** (1) du 3 mars dernier, l'intersyndicale des personnels s'est prononcée unanimement (2) contre le projet ministériel de **mise à la concession de l'autoroute A 63 en Gironde et de la RN 10 dans les Landes**.

Pour la CFDT DIRA, malgré les recommandations du Grenelle de l'Environnement, le gouvernement continue de donner la part belle au transport routier au détriment de solutions alternatives (ferroviaire, autoroute de la mer, voies d'eau...).

De plus, au-delà de la privatisation de cet itinéraire et ses conséquences sociales sur l'emploi public dans des zones sensibles, c'est la qualité de vie des riverains des voies secondaires qui risque d'être bouleversée !

En effet la mise à péage de cette autoroute va plus que certainement entraîner le détournement d'une partie importante du trafic régional sur les réseaux routiers départementaux, et cela avec son corollaire de nuisances !

La CFDT DIRA a fait au cours de ce CTPS un certain nombre de propositions :

- la mise en place d'un moratoire permettant un véritable débat informatif de l'ensemble des populations concernées par ce projet,
- l'étude de solutions alternatives sans exclusives dogmatiques.

Face à cette situation, la CFDT DIRA appelle aussi à une mobilisation citoyenne des élus locaux concernés des départements des Landes et de la Gironde, mais aussi des associations de défense de l'environnement et plus largement de l'ensemble de la population.

Ce projet est néfaste à tous points de vue : social, économique ou environnemental !

Pour la CFDT, il faut réussir cette mobilisation, afin que le ministère et le gouvernement ne s'engagent pas davantage encore dans la privatisation du réseau routier national !

*(1) La DIRA gère et exploite les routes nationales et les autoroutes non concédées. Pour le département de la Gironde, le réseau DIRA est composé par la RN 89, la RN 10 au nord de Bordeaux, la Rocade, la A 62 entre la rocade et la concession ASF et la A 63 au sud de Bordeaux jusqu'à la limite des Landes. Pour les Landes c'est uniquement la RN 10 de la limite de la Gironde à la limite de la concession avec les ASF à Saint Geours de Marennnes*

*(2) Résultat des votes*

*Mise à la concession des voies A 63 et RN 10 dans les Landes : Pour 9 (administration), Contre 9 (syndicats), 0 abstention*

*Résultat du vote pour un moratoire sur ce projet : Pour 9 (syndicats), Contre 9 (administration), 0 abstention*

### Bulletin d'adhésion à la CFDT

Nom/Prénom : .....

Grade : .....

Service : .....

Adhère à la CFDT à compter du : .....

Signature

à retourner auprès d'un militant CFDT ou à MEEDDAT – permanence CFDT  
30 passage de l'Arche – 92055 LA DÉFENSE CEDEX